



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

**AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 414 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 325.3 PAR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.2 « UTILISATION DE VÉHICULES OU ÉQUIPEMENTS DÉSAFFECTÉS »**

Avis public est par le présent donné par le soussigné :

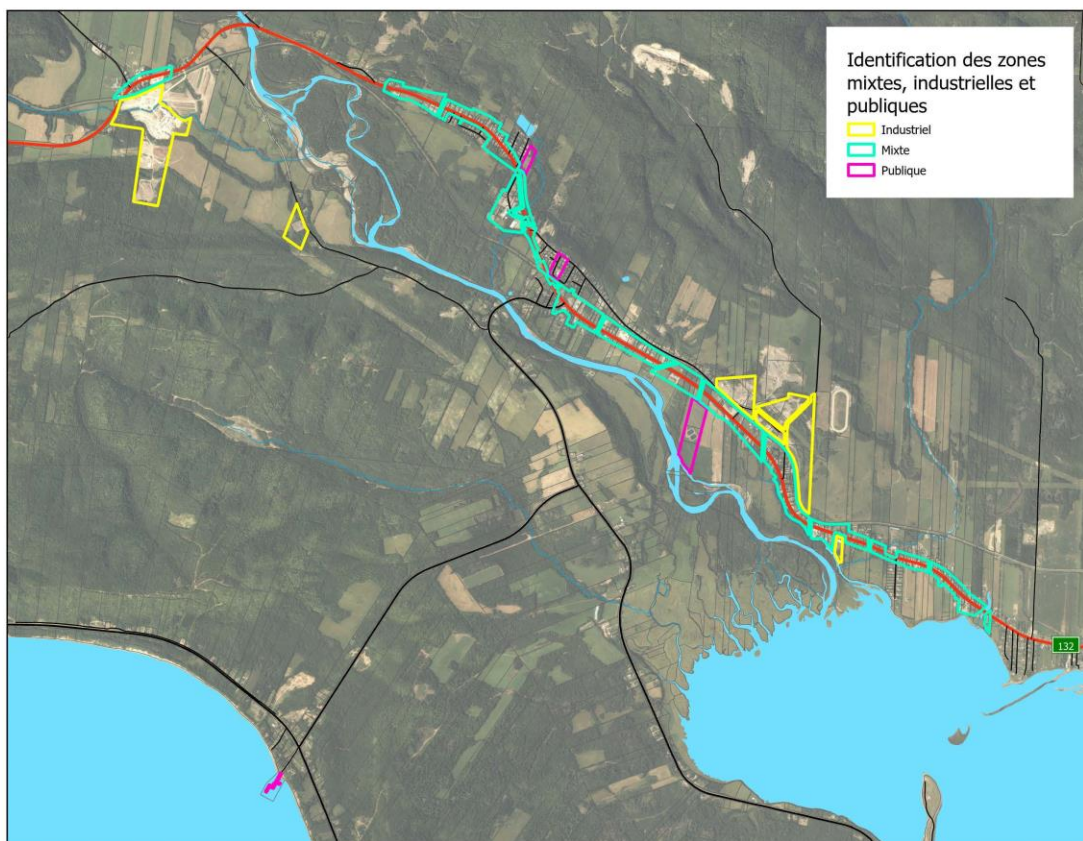
QUE le Conseil, lors de la réunion ordinaire tenue le 10 juillet 2023, a adopté le projet de règlement identifié ci-haut;

QUE le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que le projet de règlement vise à autoriser l'utilisation d'un conteneur ou d'une remorque pour réaliser la structure d'un bâtiment complémentaire du type garage ou remise à certaines conditions dans les zones mixte « M », industrie « I » et publique et communautaire « P ».

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 470, rue Francoeur à Nouvelle, aux heures régulières de bureau ou sur le site internet de la municipalité.

<https://www.nouvellegaspesie.com/municipalite/documentation/reglements/>



QU'une **consultation publique** sur ce règlement aura lieu **à la salle du conseil municipal, le 14 août 2023, 18 h, à l'hôtel de ville de Nouvelle situé au 470, rue Francoeur**, au cours de laquelle seront expliqués le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

Donné à Nouvelle, le 14 juillet 2023

Benoît Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier